

**Message du Conseil communal au Conseil général  
du 14.12.2017**

**Octroi d'un crédit d'investissement de CHF 226'500.00 TTC pour la construction de toilettes publiques dans le parc du quartier de la Prillaz**

**1. Introduction**

L'installation de toilettes publiques fait partie intégrante du projet d'un parc public d'environ 20'000 m<sup>2</sup> au nouveau quartier de la Prillaz. Le bâtiment sera propriété communale et ses sanitaires seront entretenus par nos services. Pour assurer la durabilité de l'ouvrage et un entretien pratique, le choix s'est porté sur des toilettes qui répondent aux critères qui garantissent une protection élevée contre le vandalisme et une durée de vie plus longue que la moyenne des installations courantes. Ce type de toilettes est largement utilisé dans les parcs et les aires routières partout dans le pays depuis déjà une vingtaine d'années.

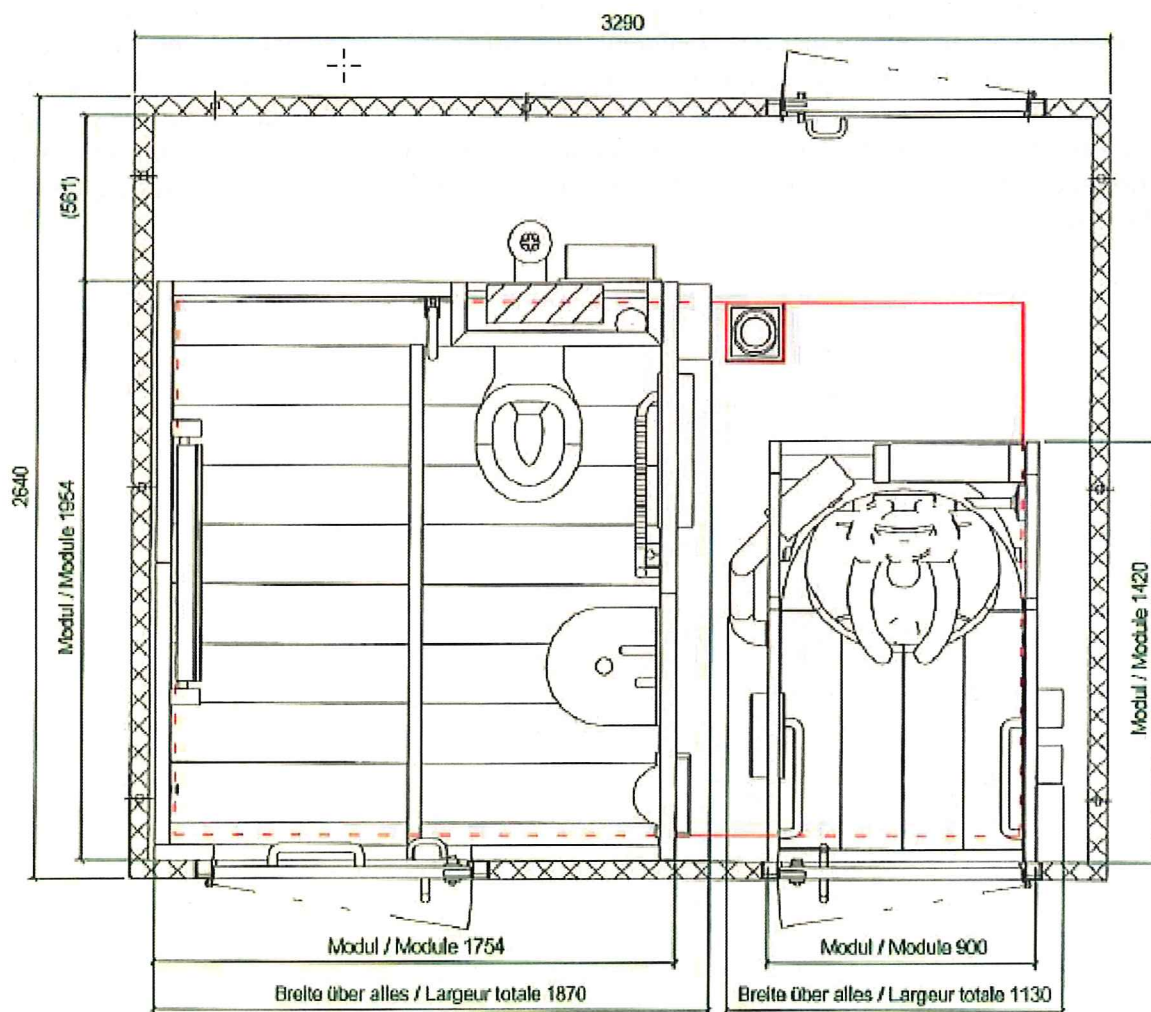


## 2. Description du projet

Les sanitaires sont composés de deux modules avec des aménagements intérieurs différents : une cabine de WC unisexe et un deuxième module accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux familles, avec une table à langer rabattable. Un petit local technique est aménagé à l'arrière des deux modules permettant leur entretien ainsi que de stocker des fournitures. Les parois intérieures sont entièrement en acier inoxydable. Le distributeur de savon, le sèche-mains sans contact, le distributeur de papier, la poubelle, le plafonnier sont encastrés et l'enveloppe est isolée thermiquement. Le chauffage de la pièce est réglable par un thermostat. Le sol en tôle perforée permet d'avoir une surface sèche en permanence. Un autre avantage est que les graffitis s'enlèvent facilement. La cuvette se rince entièrement après chaque passage.

Le module « handicapés » est conforme à la norme SIA 500 « Construction sans obstacle ». Pour le module H/F, ces WC sont dotés d'une cuvette très large qui permet l'utilisation debout, accroupi sans contact, ainsi qu'assis avec lunette rabattable. La cuvette fait également office de lavabo et urinoir.

Le revêtement extérieur sera défini en accord avec les architectes-paysagistes du parc public. Le présent devis est calculé avec un revêtement en bois de mélèze.





La fabrication se réalise en usine et l'installation et le montage se font en 24 heures. Le terrassement et les raccordements (électricité, eau potable, eaux usées) sont à la charge de la commune.

La tuyauterie sanitaire est intégrée dans le socle en béton en usine. Sont compris dans le devis le transport, le déchargement et la mise en place de l'installation complète ainsi que la mise en service, y compris les instructions au personnel.



### 3. Devis

Le devis se présente comme suit :

1	Terrassement pour fondation	CHF	3 500.00
2	Fouille et raccordement EU, EP et électricité	CHF	5 200.00
3	Installation clé en main WC, 2 modules	CHF	189 000.00
4	Raccordement Groupe E	CHF	10 000.00
5	Divers et imprévus	CHF	2 000.00
	Total HT	CHF	209 700.00
	TVA 8% arrondi	CHF	16 800.00
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>226 500.00</b>

### 4. Financement

Le montant de CHF 226'500.00 sera porté à charge du Dicastère des Bâtiments et des Infrastructures. Le taux d'amortissement est fixé à 3% selon l'article 53 ReLCo. En comptant un taux d'intérêts raisonnable de 2 %, la charge financière annuelle sera d'environ CHF 11'325.00. Cet investissement sera financé par l'emprunt.

### 5. Conclusion

Le Conseil communal demande au Conseil général de bien vouloir accepter l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 226'500.00 TTC pour la construction des toilettes publiques et de l'autoriser à conclure l'emprunt relatif.

Message validé par le Conseil communal lors de sa séance du 20 novembre 2017.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :  
Lionel Conus



Le Syndic :  
André Losey

**Conseiller communal responsable :** Eric Chassot, Dicastère de l'Aménagement et des Constructions